



COMMUNE de MOUSTIER en FAGNE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt et un septembre, à 09 heures 00,
Le conseil municipal de la commune de MOUSTIER en FAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2019
Nombre de conseillers en exercice : 7
Nombre de conseillers présents : 5
Qui ont pris part à la délibération : 5

Etaient présents : Jean-Michel HANCART, Frédéric HOUARD, Cédric COVIN, Dominique BOUTON, Denis DEMARET.

Absent ayant donné procuration : Néant.

Absents excusés : Fabian LINARD, Damien DESJARDIN.

Secrétaire de séance : Dominique BOUTON.



OBJET : MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES SERVICES PUBLICS

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le courrier envoyé par Monsieur le Ministre de l'action et des Comptes Publics concernant la concertation lancée visant à une réorganisation de l'administration fiscale d'ici au 1^{er} janvier 2022.

L'arrondissement d'Avesnes sur Helpe compte actuellement 10 trésoreries mixtes de plein exercice pour 151 communes et 5 hôpitaux représentant 429 budgets au total.

Au travers de l'exercice de leurs missions fondamentales, elles lient les communes et les agents des trésoreries dont l'expertise, la connaissance du terrain, la veille comptable et juridique et le rôle de conseil et de facilitateur sont essentiels, en particulier pour les communes de notre arrondissement, principalement rurales qui ne sont pas pourvues de services de gestion comptable et financier.

Ce service essentiel pour nos populations permet le paiement des produits locaux, le paiement de l'impôt, la prise en compte des situations particulières. Elles sont enfin un des derniers gages de la présence de l'Etat sur les territoires.

Les éléments qui sont portés à ce jour à notre connaissance laissent apparaître une diminution des effectifs dans le cadre de « la géographie revisitée » et du plan Darmanin de plus de 50% dans les services fiscaux, fonciers, la gestion publique par les restructurations et suppressions engendrées.

Les 10 trésoreries (Avesnes sur Helpe, Bavay, Berlaimont, Fourmies, Hautmont, Jeumont, Le Quesnoy, Maubeuge, Solre le Château, Trélon) disparaîtraient au profit :

- d'un service de gestion comptable à Avesnes/Helpe qui concentrerait les actuelles tâches de gestion effectuées par les trésoreries,
- de la création de 4 postes conseillers des collectivités locales basés à Avesnes sur Helpe, Fourmies, Le Quesnoy et Maubeuge dont l'espace de travail au sein de leur territoire de compétence reste à définir,
- et des 12 accueils de proximité, ou lieux de « permanences » très limitées dans le temps, destinés à recevoir les usagers, lieux qui devraient être à terme au sein du réseau « France Service », actuellement Maison des Services Au Public, 2 seules existant sur notre territoire (Solre le Château et Anor, pilotée par le Groupe « La Poste »).

Cette réforme prévoit également la suppression de services fiscaux actuellement implantés à Maubeuge et Avesnes :

Conseil municipal du 21 septembre 2019

- L'antenne de pôle de contrôle et d'expertise de Maubeuge,
- L'antenne du pôle de contrôle des revenus patrimoniaux de Maubeuge,
- L'antenne de pôle topographique, géométrie et cadastre d'Avesnes sur Helpe,
- Le service de publicité foncière d'Avesnes sur Helpe,
- Le service des impôts des entreprises de Maubeuge.

Enfin, les services de gestion hospitalières d'Avesnes sur Helpe, Fourmies, Le Quesnoy, Maubeuge et Solre le Château seraient traités à Maubeuge (qui accueillerait également d'autres services puisqu'il restera 3 services traitant de cette mission Lille, Maubeuge.. et St Omer). Aucune indication n'est donnée à ce jour pour nos Maisons de retraite et nos EHPAD.

L'essentiel des services présents disparaîtrait ainsi, il est important de prendre en compte le caractère rural de notre arrondissement et de stopper net la disparition des services publics enclenchée depuis trop d'années.

La suppression de services fiscaux actuellement implantés à Avesnes, Maubeuge et Le Quesnoy, et notamment le service des impôts des entreprises de Maubeuge, va à l'encontre des besoins de notre territoire dont le dynamisme économique doit être accompagné au plus près du terrain.

Le paiement et le recouvrement des Impôts en numéraire (jusqu'à 300 €) et en cartes bleues (montant illimité) par les contribuables devra être fait auprès des buralistes (le marché public ayant été remporté par la FDJ) à compter du 1er juillet 2020. L'accueil du public dans les sites des Finances Publiques qui subsisteront va progressivement être généralisé sur rendez-vous.

Notre conseil municipal n'est pas favorable :

- à la suppression des trésoreries et des services fiscaux de proximité et de plein exercice,
- à la dégradation des services rendus aux usagers et aux collectivités locales,
- à la suppression massive d'emplois d'agents des finances publiques sur notre territoire.

Le conseil municipal souhaite :

- que les trésoreries et services existants soient pérennisés et confortés,
- le maintien des emplois existants,
- que la DGFiP accompagne réellement notre territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ demande à ce que le projet actuel de réorganisation du réseau de la DGFiP soit élaboré en pleine concertation avec les territoires en fonction de leurs besoins réels.
- ➔ souhaite, sur la base de diagnostics partagés incluant les aspirations et les contraintes des territoires ruraux, un dialogue effectif ayant réellement et uniquement l'ambition de garantir la qualité du service rendu aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait et délibéré à la date susdite.



Le Maire,
Jean-Michel HANCART.